

**PROCÈS-VERBAL
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

**No 263
20 décembre 2016**

PROCÈS-VERBAL de la deux cent soixante-troisième (263^e) séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Chênes, tenue au centre Saint-Frédéric, 457, rue des Écoles, Drummondville (Québec), le mardi 20 décembre 2016, à 19 h 30, sous la présidence de M. Jean-François Houle, président du conseil des commissaires.

APPEL DES PRÉSENCES

PRÉSENCE (P) ABSENCE MOTIVÉE (M)

COMMISSAIRES (QUORUM)

Mme Andrée-Anne AUBIN	(P)
Mme Lyne BÉLANGER	(P)
M. Alain CHAREST	(P)
M. Gaétan DELAGE	(P)
Mme Lucie GAGNON	(P)
M. Jean-François HOULE	(P)
Mme Élisabeth JUTRAS	(P)
M. Patrick LAGUEUX	(M)
Mme Guylaine LAVIGNE	(P)
Mme Isabelle MARQUIS	(P)
Mme Manon RIVARD	(P)

PRÉSENCES : 10
ABSENCES : 01
TOTAL : 11

COMMISSAIRES-PARENTS

M. Marc BERGERON	(P)
Mme Julie BOURASSA	(P)
M. Israël POULIN	(P)

SONT AUSSI PRÉSENTS

Mme France LEFEBVRE	Directrice générale
M. Claude DUFOUR	Directeur, Serv. du transport et des technologies de l'information
M. Daniel DUMAINE	Directeur, Service des ressources humaines
M. Bernard GAUTHIER	Secrétaire général et directeur adjoint du Service des com.
M. Yves GENDRON	Directeur, Service des ressources matérielles
Mme Carmen LEMIRE	DGA - Directrice, Service des ressources financières
Mme Chantal SYLVAIN	DGA – Directrice, Service des ressources éducatives aux jeunes

Ouverture de la séance à 19 h 30.

Initiales
du président

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période à la disposition de l'assistance
3. Correspondance et période de questions des élèves
4. Dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 22 novembre 2016 (No 261) et du procès-verbal de la séance extraordinaire du mardi 6 décembre 2016 (No 262)
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 22 novembre 2016 (No 261) et du procès-verbal de la séance extraordinaire du mardi 6 décembre 2016 (No 262)
6. Présentation et adoption du rapport annuel 2015-2016 de la Commission scolaire des Chênes (**Direction générale – Dossier de décision**)
7. Cadre organisationnel 2017-2018 (**Service des ressources éducatives aux jeunes – Dossier de décision**)
8. Orientation – Programme d'éducation internationale – École du Sentier (**Direction générale – Dossier de décision**)
9. Nomination - Direction adjointe au Service des ressources humaines (**Direction générale – Dossier de décision**)
10. Nomination - Coordination au Service des ressources éducatives aux jeunes et direction adjointe au primaire (**Direction générale – Dossier de décision**) **ITEM RETIRÉ-SERA TRAITÉ À UNE DATE ULTÉRIEURE**
11. Nomination - Direction adjointe au secondaire (**Direction générale – Dossier de décision**) **ITEM RETIRÉ-SERA TRAITÉ À UNE DATE ULTÉRIEURE**
12. Adhésion au Regroupement d'achats pour les assurances générales 2017-2018 de la commission scolaire (**Direction générale – Dossier de décision**)
13. Autorisation du dirigeant d'organisme - Dépassement de coûts - École Jeanne-Mance (**Service des ressources matérielles – Dossier de décision**)
14. Octroi de contrat - Réfection de toiture - École Bruyère (**Service des ressources matérielles – Dossier de décision**)
15. Résolution d'appui au Regroupement « *Pour un Québec en santé* » (**Direction générale – Dossier de décision**)
16. Motion de félicitations - Concert des Fêtes de la Symphonie des jeunes de Drummondville (**Mme Guylaine Lavigne – Dossier de décision**)
17. Liste des chèques émis (**Mme Isabelle Marquis**)
18. Période réservée au comité de parents
19. Période réservée au président
20. Période réservée à la direction générale
21. Affaires nouvelles

Initiales
du président

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION CC : 2298/2016

Les items 10 et 11 du projet d'ordre du jour sont retirés et seront traités lors d'une séance ultérieure.

Il est proposé par Mme Lyne Bélanger et appuyé par Mme Élisabeth Jutras, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2. PÉRIODE À LA DISPOSITION DE L'ASSISTANCE

a. Projet d'école alternative

Tour à tour, mesdames Marie-Pier Grisé, Marie-Christine Brunelle, Mylène Brouillard, Marie-Ève Caron et Ginette Rainville s'adressent au conseil au sujet du projet d'école alternative à la Commission scolaire des Chênes. Elles sont accompagnées de plusieurs dizaines de parents intéressés par le projet.

Différentes lettres d'appui au projet sont remises au conseil dans le cadre de cette intervention : celle du maire de Drummondville, M. Alexandre Cusson, celle de l'AFEAS secteur Saint-Charles et celle d'un groupe d'ergothérapeutes.

De plus, les promoteurs remettent une version modifiée du document d'origine présenté au conseil et décrivant le projet. Le document tient notamment compte de la notion d'évaluation des élèves.

Les intervenantes font état de pistes de solutions qui, à leurs yeux et selon les informations dont elles disposent, permettraient notamment de solutionner la problématique d'espace/élèves. Elles questionnent le président à ce sujet.

Le président, M. Jean-François Houle, informe les intervenantes que le dossier fait toujours l'objet d'une analyse par le conseil et que celui-ci est présentement à recueillir toutes les informations utiles pour éventuellement prendre position dans le dossier. Une délégation du conseil a notamment visité, le 5 décembre 2016, l'école alternative La Tortue-des-Bois (*C.S. de l'Énergie*) afin de se familiariser avec son fonctionnement.

Monsieur Houle rappelle que la problématique d'espace est toujours au centre des préoccupations du conseil, dans un contexte où il faut être soucieux de la pérennité d'un projet de cette envergure. Il souligne toutefois qu'avant tout, la décision qui sera prise dans ce dossier est de nature politique.

Bien qu'il salue l'engagement des parents porteurs du projet, il indique que dans l'éventualité où une école alternative verrait le jour, le leadership pédagogique et les modalités entourant la sélection du personnel seraient sous l'égide de la commission scolaire, conformément aux encadrements légaux en vigueur.

Toutes les options seront à l'étude et le président demande aux promoteurs de faire confiance aux membres du conseil, qui accorderont à ce dossier l'attention nécessaire, avant de statuer sur celui-ci.

SUITE, PAGE 4

Initiales
du président

b. Acte d'établissement – École Lefebvre

Madame Rachel Laflamme, membre du conseil d'établissement de l'école Lefebvre/Saint-Jean de Wickham, fait part au conseil de ses inquiétudes eu égard au maintien de la classe de préscolaire 5 ans à l'école de Lefebvre, selon les informations présentées dans le projet de cadre organisationnel 2017-2018 (*acte d'établissement*) de la commission scolaire. Elle considère important de maintenir le groupe de préscolaire 5 ans. Le conseil prend acte des propos de Mme Laflamme. Le projet de cadre organisationnel est à l'ordre du jour de la présente séance.

3. CORRESPONDANCE ET PÉRIODE DE QUESTIONS DES ÉLÈVES

SANS OBJET

4. DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU MARDI, 22 NOVEMBRE 2016 (NO 261) ET DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MARDI 6 DÉCEMBRE 2016 (NO 262)

RÉSOLUTION CC : 2299/2016

Il est proposé par Mme Isabelle Marquis et appuyé par M. Gaétan Delage, que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 22 novembre 2016 (No 261) et du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil des commissaires du mardi 6 décembre 2016 (No 262).

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU MARDI, 22 NOVEMBRE 2016 (NO 261) ET DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MARDI 6 DÉCEMBRE 2016 (NO 262)

RÉSOLUTION CC : 2300/2016

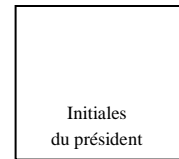
Il est proposé par M. Alain Charest et appuyé par Mme Andrée-Anne Aubin, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 22 novembre 2016 (No 261) et le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil des commissaires du mardi 6 décembre 2016 (No 262).

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

6. PRÉSENTATION ET ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2015-2016 DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES CHÊNES (Direction générale – Dossier de décision)

Annuellement, et conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), la commission scolaire prépare un rapport annuel qui rend compte à la population de son territoire de la réalisation de son plan stratégique et des résultats obtenus en fonction des buts fixés et des objectifs mesurables prévus à la convention de partenariat conclue avec le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES). Depuis l'adoption du projet de loi 56, il rend aussi compte des résultats du plan de lutte pour prévenir et contrer la violence et l'intimidation. Il inclut aussi le rapport du Protecteur de l'élève.

SUITE, PAGE 5



De plus, la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs* (LGCE) des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (2014, chapitre 17) a été adoptée et sanctionnée le 5 décembre 2014. Aux fins de l'application des mesures prévues à la LGCE, une reddition de comptes des octrois de contrats doit figurer dans le rapport annuel.

Le rapport annuel doit être transmis au Ministre au plus tard le 31 décembre de chaque année. En conformité avec la LIP, un avis public informant la population de la présentation du rapport annuel 2015-2016 a été diffusé dans le journal L'Express.

Le rapport annuel est déposé séance tenante. Celui-ci sera également disponible sur le site Internet de la commission scolaire et en version « papier » au Secrétariat général. Monsieur le président réitère son intention de procéder à une tournée des différents organismes partenaires afin de présenter le rapport annuel et amorcer une conversation sur l'éducation publique.

RÉSOLUTION CC : 2301/2016

CONSIDÉRANT que conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), la commission scolaire prépare un rapport annuel qui rend compte à la population de son territoire de la réalisation de son plan stratégique et des résultats obtenus en fonction des buts fixés et des objectifs mesurables prévus à la convention de partenariat conclue avec le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

CONSIDÉRANT que depuis l'adoption du projet de loi 56, le rapport annuel rend aussi compte des résultats du plan de lutte pour prévenir et contrer la violence et l'intimidation;

CONSIDÉRANT qu'aux fins de l'application des mesures prévues à la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs* (LGCE), une reddition de comptes des octrois de contrats doit figurer dans le rapport annuel;

CONSIDÉRANT que le rapport annuel doit être transmis au Ministre au plus tard le 31 décembre de chaque année;

CONSIDÉRANT qu'en conformité avec la LIP, un avis public informant la population de la présentation du rapport annuel 2015-2016 a été diffusé dans le journal L'Express.

Il est proposé par Mme Lyne Bélanger et appuyé par M. Alain Charest, d'adopter le rapport annuel 2015-2016 de la Commission scolaire des Chênes, de le rendre public et de le transmettre au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, au plus tard le 31 décembre 2016.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

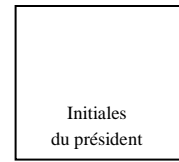
7. CADRE ORGANISATIONNEL 2017-2018 (Service des ressources éducatives aux jeunes – Dossier de décision)

Annuellement, la commission scolaire doit définir son cadre organisationnel qui comprend entre autres les éléments suivants :

- ***Services éducatifs offerts***

Après avoir déterminé l'utilisation de ses bâtisses dans lesquelles il y aura de l'enseignement, la commission scolaire doit préciser les services éducatifs qui y seront offerts.

SUITE, PAGE 6



Une précision est apportée dans le cadre organisationnel au niveau des programmes-écoles (ex. : programmes d'anglais intensif). Les écoles ayant un programme-école sont indiquées sous réserve de l'approbation du programme par le conseil d'établissement.

- ***Territoires pédagogiques***

Aucun territoire pédagogique n'a été modifié pour l'année 2017-2018

- ***Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2017-2020***

Le comité de parents ainsi que les municipalités du territoire ont été consultés. Le plan triennal doit comprendre des informations au sujet de l'ordre d'enseignement et les cycles dans les écoles, la capacité d'accueil ainsi que les prévisions de clientèle pour chacune des années de la durée du plan. Les documents soumis à la consultation sont conformes à ces obligations.

- ***Actes d'établissement***

La commission scolaire doit délivrer un acte d'établissement pour chacune de ses écoles et centres en lien avec son plan triennal. Les modifications nécessaires en fonction des décisions prises par le conseil des commissaires ont été apportées aux écoles et centres concernés.

La commissaire Manon Rivard fait état des craintes exprimées dans les secteurs de Lefebvre et Durham-Sud, eu égard au statut de la classe préscolaire 5 ans, telle que présentée dans le cadre organisationnel (*acte d'établissement*). Par ailleurs, la commission scolaire doit tenir compte, dans l'adoption du cadre, de la période d'inscription des élèves en vue de l'année scolaire 2017-2018, laquelle est prévue pour février 2017. Le libellé de la résolution proposée tiendra compte de la situation exprimée.

RÉSOLUTION CC : 2302/2016

CONSIDÉRANT que la commission scolaire doit annuellement prévoir les services éducatifs qui seront offerts dans chacun de ses bâtiments;

CONSIDÉRANT qu'en fonction de l'évolution de la clientèle dans les différents secteurs, la commission scolaire analyse les différentes options pour répondre aux besoins;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire doit annuellement présenter un plan de répartition de ses immeubles;

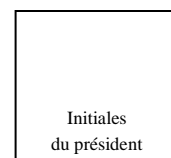
CONSIDÉRANT que la commission scolaire doit délivrer pour chacun de ses établissements un acte d'établissement qui détermine le mandat de formation qui sera ainsi attribué à chacun;

CONSIDÉRANT que les municipalités, le comité de parents et les conseils d'établissement ont été consultés tels que le prévoit la *Loi sur l'instruction publique*.

Il est proposé par Mme Isabelle Marquis et appuyé par Mme Guylaine Lavigne:

- d'adopter les services éducatifs offerts, les territoires pédagogiques, le plan triennal de répartition et de destination des immeubles et les actes d'établissement, tel que présenté dans le document du cadre organisationnel 2017-2018 de la Commission scolaire des Chênes, document joint et faisant partie du présent procès-verbal;
- d'inclure une note de bas de page au cadre organisationnel (*acte d'établissement*) faisant état de la possibilité de démarrer une classe de préscolaire 5 ans à Lefebvre et Durham-Sud si le nombre d'inscriptions le justifie.

SUITE, PAGE 7



La commissaire Manon Rivard demande le vote sur le projet de résolution.

POUR : 8 CONTRE : 1 ABSTENTION : 0

**La proposition est
ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

8. ORIENTATION – PROGRAMME D'ÉDUCATION INTERNATIONALE – ÉCOLE DU SENTIER (Direction générale – Dossier de décision)

Le 15 mars 2016, des représentants du conseil d'établissement et du conseil d'administration de la Fondation étaient venus rencontrer le conseil des commissaires lors d'un atelier de travail. Un document avait alors été déposé.

Dans le cadre de la tournée des écoles effectuée par le président et la directrice générale, les membres du personnel de l'école du Sentier disent leur déception par rapport à la commission scolaire. La situation semble toujours difficile et la viabilité financière du programme demeure au centre des préoccupations qui sont alors partagées.

Une analyse de situation a été réalisée et déposée dans le cadre de l'atelier de travail qui a eu lieu le 15 novembre dernier. Le 22 novembre, les commissaires ont repris la discussion afin de dégager une orientation.

RÉSOLUTION CC : 2303/2016

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires a la préoccupation d'assurer la réussite des élèves dans un esprit de continuité et de cohérence;

CONSIDÉRANT l'implication et l'engagement très grand du personnel dans la mise en place et le développement du programme d'éducation internationale;

CONSIDÉRANT que les membres de la Fondation et du conseil d'établissement de l'école du Sentier sont venus, en mars dernier, informer le conseil de la problématique et manifester leur besoin de soutien de la part de la commission scolaire afin de trouver des solutions à long terme;

CONSIDÉRANT la situation de vulnérabilité budgétaire que connaît le programme primaire international de l'école du Sentier;

CONSIDÉRANT la volonté des commissaires d'assurer une équité dans la répartition des ressources pour l'ensemble des écoles et des centres de la commission scolaire;

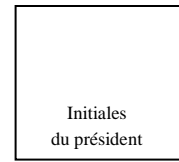
CONSIDÉRANT que la Fondation en est seulement à sa deuxième année d'existence et que l'école en est à sa troisième année d'implantation;

CONSIDÉRANT l'état de situation et l'analyse qui ont été présentés et les discussions qui ont eu lieu dans le cadre des rencontres en atelier les 15 et 22 novembre derniers;

CONSIDÉRANT qu'il serait nécessaire que les membres du personnel, le conseil d'établissement, le conseil d'administration de la Fondation et les parents aient le portrait global de la situation et soient informés des éléments de l'analyse qui a été présentée;

CONSIDÉRANT l'importance d'associer à la démarche les parties concernées.

SUITE, PAGE 8



Il est proposé par Mme Élisabeth Jutras et appuyé par M. Gaétan Delage :

- de donner du temps pour que le milieu concerné et l'équipe administrative travaillent conjointement afin de trouver des solutions possibles;
- de soutenir financièrement le programme pour les années 2016-2017 et 2017-2018 à une hauteur de 55 000 \$ par année (incluant la coordination à 2,5 jours par semaine), sous réserve que le programme se poursuive durant ces deux années;
- de prévoir un processus d'information et de consultation auprès des instances concernées, processus qui sera présenté dans le cadre d'un atelier de travail;
- de procéder à une démarche structurée d'information et de consultation auprès de l'équipe-école, du conseil d'établissement, du conseil d'administration de la Fondation et des parents des élèves concernés (état de situation et scénarios possibles);
- de revenir en avril 2017 en atelier avec le résultat de la démarche et une proposition des étapes à venir. Au fur et à mesure, la directrice générale informera le président et la vice-présidente de l'avancement des travaux. Des suivis seront également faits en atelier de travail afin de tenir au courant l'ensemble des commissaires.

La commissaire Manon Rivard demande le vote :

POUR : 7 CONTRE : 2 ABSTENTION : 0

**La proposition est
ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

9. NOMINATION - DIRECTION ADJOINTE AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES (Direction générale – Dossier de décision)

Lors de l'adoption de la structure administrative en vue de l'année scolaire 2016-2017, un poste de direction adjointe au Service des ressources humaines a été créé.

Ce poste répond à plusieurs besoins exprimés, notamment en ce qui concerne la gestion de l'absentéisme et le support aux directions d'établissement en matière de gestion des ressources humaines.

Le poste a fait l'objet d'un affichage conformément à la Politique de gestion des cadres et à la Politique de dotation du personnel et un comité de sélection a été formé pour l'occasion, comprenant trois commissaires, la direction du Service des ressources humaines et la directrice générale. Les entrevues ont eu lieu le 7 décembre dernier.

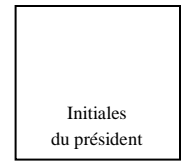
À la suite du processus, le comité de sélection est en mesure de procéder à une recommandation.

RÉSOLUTION CC : 2304/2016

CONSIDÉRANT la création du poste de direction adjointe au Service des ressources humaines lors de l'adoption de la structure administrative en vue de l'année scolaire 2016-2017;

CONSIDÉRANT les mandats du Service des ressources humaines à l'égard de la gestion du régime d'assurance-salaire et à l'accompagnement des directions d'établissement dans la gestion de leur personnel;

SUITE, PAGE 9



CONSIDÉRANT le processus de sélection réalisé en conformité à la Politique locale de gestion des cadres d'école et la Politique de dotation du personnel;

CONSIDÉRANT l'expérience et les qualifications en matière de gestion des ressources humaines dans le secteur de l'éducation de la personne dont la candidature vous est recommandée;

CONSIDÉRANT l'unanimité du comité de sélection à l'égard de cette recommandation.

Il est proposé par Mme Guylaine Lavigne et appuyé par Mme Lyne Bélanger :

- de nommer Mme Stéphanie Poissant à un poste régulier de direction adjointe au Service des ressources humaines à compter du 30 janvier 2017.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

10. NOMINATION - COORDINATION AU SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES AUX JEUNES ET DIRECTION ADJOINTE AU PRIMAIRE (Direction générale – Dossier de décision)

CET ITEM SERA TRAITÉ À UNE DATE ULTÉRIEURE

11. NOMINATION - DIRECTION ADJOINTE AU SECONDAIRE (Direction générale – Dossier de décision)

CET ITEM SERA TRAITÉ À UNE DATE ULTÉRIEURE

12. ADHÉSION AU REGROUPEMENT D'ACHATS POUR LES ASSURANCES GÉNÉRALES 2017-2018 DE LA COMMISSION SCOLAIRE (Direction générale – Dossier de décision)

Annuellement, la commission scolaire doit se doter d'un portefeuille d'assurances générales. Les conditions de renouvellement sont basées sur les informations contenues au dossier de la commission scolaire ainsi qu'à l'expérience de sinistres à jour.

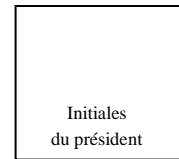
L'an dernier, la Commission scolaire des Chênes a joint le regroupement de commissions scolaires des régions 01, 02, 03, 04, 09, 11, 12 et 17 pour l'obtention d'un portefeuille d'assurances générales.

L'expérience vécue à ce jour démontre qu'il serait avantageux de maintenir ce regroupement d'achats de services pour l'année 2017-2018.

À nouveau, la Commission scolaire des Appalaches a accepté de représenter les commissions scolaires membres du regroupement auprès du conseiller Guy Turcot, de Groupe Turcot inc. Il serait dans l'intérêt de la commission scolaire de renouveler son adhésion à ce regroupement d'achats d'assurances générales.

Comme le regroupement prévoit la possibilité de renouveler l'entente de gré à gré avec le fournisseur (BFL Canada), il y a lieu, d'ores et déjà, de mandater la firme Groupe Turcot inc. pour entamer une négociation à cette fin avec BFL, courtier en assurances, en application de la clause d'option de renouvellement, ou pour procéder à un appel d'offres public, pour le renouvellement de la couverture d'assurances en dommages pour l'ensemble des commissions scolaires du regroupement concerné.

SUITE, PAGE 10



Le conseil doit aussi mandater, s'il y a lieu, la Commission scolaire des Appalaches à réaliser l'appel d'offres public selon les politiques et procédures en vigueur à cette commission scolaire et d'accepter d'être responsable au même titre que celle-ci pour le présent mandat et s'engager à accepter, après présentation du rapport d'analyse de la firme Groupe Turcot inc., le résultat de cette négociation ou de cet appel d'offres pour l'ensemble des commissions scolaires ayant participé au regroupement;

RÉSOLUTION CC : 2305/2016

CONSIDÉRANT l'expérience financièrement avantageuse, vécu les années passées, par le regroupement de certaines commissions scolaires des régions 01, 02, 03, 04, 09, 11, 12 et 17 pour l'obtention d'un portefeuille d'assurances générales;

CONSIDÉRANT qu'il serait avantageux de maintenir ce regroupement d'achats de services pour l'année 2017-2018, selon les avis reçus;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Appalaches a accepté de représenter les commissions scolaires membres du regroupement auprès du conseiller Guy Turcot, de Groupe Turcot inc.;

CONSIDÉRANT qu'il serait dans l'intérêt de la Commission scolaire des Chênes de renouveler son adhésion à ce regroupement d'achats d'assurances générales.

Il est proposé par Mme Élisabeth Jutras et appuyé par M. Marc Bergeron :

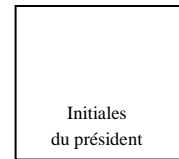
- de renouveler l'adhésion de la Commission scolaire des Chênes au regroupement d'achats des commissions scolaires des régions 01, 02, 03, 04, 09, 11, 12 et 17 pour le renouvellement de ses assurances générales pour l'année 2017-2018;
- de mandater la firme Groupe Turcot inc. pour entamer une négociation de gré à gré avec la firme BFL, courtier en assurances en application de la clause d'option de renouvellement, ou pour procéder à un appel d'offres public, pour le renouvellement de la couverture d'assurances en dommages pour l'ensemble des commissions scolaires du regroupement concerné;
- de mandater, s'il y a lieu, la Commission scolaire des Appalaches à réaliser l'appel d'offres public selon les politiques et procédures en vigueur à cette commission scolaire et d'accepter d'être responsable au même titre que celle-ci pour le présent mandat;
- de s'engager à accepter, après présentation du rapport d'analyse de la firme Groupe Turcot inc., le résultat de cette négociation ou de cet appel d'offres pour l'ensemble des commissions scolaires ayant participé au regroupement;
- d'autoriser la directrice générale ou l'une des directrices générales adjointes à signer tout document découlant de la présente résolution.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

13. AUTORISATION DU DIRIGEANT D'ORGANISME - DÉPASSEMENT DE COÛTS - ÉCOLE JEANNE-MANCE (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

Le projet de réfection de l'entrée électrique à l'école Jeanne-Mance s'est soldé par un dépassement de coût de plus de 10 % du contrat initial qui était de 177 885 \$.

SUITE, PAGE 11



Durant les travaux, quatre ordres de changements ont été nécessaires pour mener à bien le projet totalisant des coûts supplémentaires de 27 091 \$. À lui seul, le changement apporté de remplacer le fil électrique souterrain entre l'école et le poteau d'Hydro-Québec représente un investissement supplémentaire de 17 106 \$ qui au départ n'était pas prévu au projet.

Le dépassement autorisé de 10 %, soit 17 788 \$ a été dépassé de 9 303 \$ pour un total de 27 091 \$ représentant 15.23 % du projet, soit un dépassement de 5.23 %.

Puisque le coût total du projet dépasse de plus de 10 % le coût initial du projet, la loi oblige d'obtenir de la part du dirigeant une autorisation pour accepter ce dépassement.

La nature des travaux réalisés à l'intérieur d'une limite de temps restreinte et les modifications au contrat ont été jugés utiles et essentiels pour compléter selon les standards la réfection de l'entrée électrique de cette école.

RÉSOLUTION CC : 2306/2016

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats d'organismes publics*;

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation du dirigeant d'organisme public pour une dépense supplémentaire supérieure à 10 % du montant d'un contrat;

CONSIDÉRANT les ordres de changement et la découverte d'un élément non prévisible tel le remplacement du fil électrique souterrain;

CONSIDÉRANT la nature des travaux du contrat, la justification et la nécessité de réaliser les avis de modification.

Il est proposé par M. Marc Bergeron et appuyé par Mme Isabelle Marquis :

- d'adopter une résolution autorisant le dépassement de coût du projet de réfection de l'entrée électrique à l'école Jeanne-Mance. Le dépassement est de 9 303 \$ du maximum autorisé, soit un dépassement total de 27 091 \$ qui représente 15,23 % du contrat initial de 177 885 \$.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

14. OCTROI DE CONTRAT - RÉFECTION DE TOITURE - ÉCOLE BRUYÈRE (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

Ce projet a été retenu dans le cadre de la mesure Maintien des bâtiments 2015-2016.

Le projet consiste en la réfection de la toiture de l'école.

Les professionnels ayant été mandatés et les plans et devis étant complétés, le projet a fait l'objet d'un appel d'offres public le 15 novembre 2016.

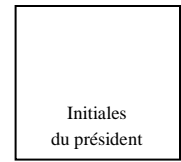
Les soumissions dans le cadre de ce projet ont été ouvertes le 1^{er} décembre 2016, à 14 h.

La procédure est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et à la Politique de gestion contractuelle (SRM-POL-01).

Les travaux débiteront au début du printemps pour se prolonger jusqu'à la fin juin.

Un tableau comparatif et la recommandation de l'architecte sont présentés.

SUITE, PAGE 12



RÉSOLUTION CC : 2307/2016

CONSIDÉRANT que ce projet a reçu un financement du MEES dans le cadre de la mesure Maintien des bâtiments 2015-2016;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* et la Politique de gestion contractuelle (SRM-POL-01) en vigueur à la commission scolaire;

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres conforme auxdites lois et politiques;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte mandaté dans ce projet.

Il est proposé par M. Gaétan Delage et appuyé par Mme Élisabeth Jutras :

- d'octroyer le contrat pour la réfection de la toiture de l'école Bruyère à l'entreprise Les toitures Techni-Toit, au montant de 151 380.00 \$ (avant taxes);
- d'autoriser le président ou la vice-présidente et un membre de la direction générale à signer les documents contractuels;
- d'autoriser la direction générale à approuver des ordres de changement pour un maximum équivalent à 10 % de la valeur des travaux, si nécessaire.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

15. RÉSOLUTION D'APPUI AU REGROUPEMENT « POUR UN QUÉBEC EN SANTÉ » (Direction générale – Dossier de décision)

Le Regroupement pour un Québec en santé est un tout nouveau projet ambitieux et innovateur susceptible de transformer le visage du Québec en mobilisant différents acteurs pour la prévention et la promotion de la santé.

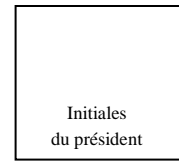
Le gouvernement du Québec s'est doté, en octobre dernier, d'une politique gouvernementale de prévention en santé, dont l'adoption de saines habitudes de vie par la population constitue un des objectifs centraux. Considérant que cette politique entraînera des changements dans les approches en matière de santé, le Regroupement désire créer une mobilisation sans précédent pour agir ensemble et maintenant.

Le Regroupement pour un Québec en santé désire proposer au gouvernement de mettre sur pied un grand chantier visant à poursuivre et consolider la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie, à la santé et à la qualité de vie, en regroupant des partenaires municipaux, du milieu scolaire et de plusieurs autres organismes tels que : l'Association des centres de la petite enfance du Québec, les Banques alimentaires du Québec, le Conseil québécois sur le Tabac et la santé, la Fédération des commissions scolaires du Québec, la Société canadienne du cancer et bien d'autres.

La commission scolaire est appelée, comme organisme, à participer à ce mouvement en signifiant son intérêt en signant le formulaire d'appui, mais aussi en prenant position publiquement.

RÉSOLUTION CC : 2308/2016

SUITE, PAGE 13



CONSIDÉRANT que le Regroupement pour un Québec en santé a pour objectif la prévention et la promotion de la santé;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec souhaite mettre en place une politique gouvernementale de prévention en santé qui nécessite qu'on y investisse des moyens importants;

CONSIDÉRANT que le Regroupement pour un Québec en santé désire demander au gouvernement du Québec la poursuite et l'intensification des investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécois et Québécoises par des actions concrètes;

CONSIDÉRANT le désir de la commission scolaire d'agir en concertation avec les autres membres du Regroupement afin de mettre de l'avant les besoins en prévention auprès des jeunes Québécois et Québécoises.

Il est proposé par Mme Lyne Bélanger et appuyé par Mme Guylaine Lavigne :

- d'appuyer le Regroupement pour un Québec en santé en y adhérant;
- d'autoriser l'affichage du nom et du logotype de la Commission scolaire des Chênes sur le site Internet et la documentation du Regroupement pour un Québec en santé;
- d'autoriser la directrice générale ou l'une des directrices générales adjointes à signer tout document découlant de la présente résolution.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

16. MOTION DE FÉLICITATIONS - CONCERT DES FÊTES DE LA SYMPHONIE DES JEUNES DE DRUMMONDVILLE (Mme Guylaine Lavigne – Dossier de décision)

RÉSOLUTION CC : 2309/2016

CONSIDÉRANT la présentation, le 2 décembre 2016, du Concert des Fêtes de la Symphonie des jeunes (SDJ) de Drummondville;

CONSIDÉRANT le succès qu'a connu, une fois de plus, l'événement, de même que la qualité de celui-ci;

CONSIDÉRANT la participation de nombreux élèves musiciens et choristes (dont ceux de la chorale de l'école Duvernay), enseignants, parents et bénévoles;

CONSIDÉRANT l'implication de Mme Jeanne-Mance Paul, présidente de la SDJ (*et ex-présidente de la commission scolaire*);

Il est proposé par Mme Guylaine Lavigne et appuyé par Mme Isabelle Marquis, de transmettre les hommages et félicitations du conseil à Mme Paul et, ce faisant, à tous les élèves, enseignants, parents et bénévoles qui ont contribué au succès du Concert des Fêtes 2016.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Initiales
du président

17. LISTE DES CHÈQUES ÉMIS (Mme Isabelle Marquis)

Madame Marquis fait savoir que l'on a répondu adéquatement à ses questions au sujet de la liste des chèques # 211.

18. PÉRIODE RÉSERVÉE AU COMITÉ DE PARENTS

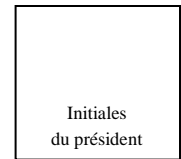
Monsieur Marc Bergeron rappelle que la prochaine rencontre du comité aura lieu le mercredi 21 décembre 2016. À cette occasion, le comité accueillera les promoteurs du projet d'école alternative.

Il rappelle qu'en novembre, le comité de parents a reçu M. François Paquet, de la Fédération des comités de parents du Québec, qui a entretenu son auditoire sur les fondements et rôles des organismes de participation des parents (OPP).

19. PÉRIODE RÉSERVÉE AU PRÉSIDENT

Monsieur Houle fait état de sa participation à différentes activités et livre différentes informations utiles aux travaux du conseil:

- Colloque de l'ADIGECS : il a assisté à la conférence de Michael Fullan, l'un des principaux architectes de la réforme scolaire en Ontario, qui a notamment discoursé sur l'importance du renforcement des commissions scolaires comme agentes de cohérence avec les écoles. Un message fort, très apprécié des nombreux participants, selon le président.
- Les présidents des commissions scolaires ont récemment assisté à la présentation d'un rapport du Conseil supérieur de l'éducation (CSE) sur l'état et les besoins de l'éducation 2014-2016. Dans cet ouvrage, le CSE se livre notamment à une réflexion sur les programmes particuliers dans les écoles du Québec.
- Monsieur le président a pris part à une rencontre de concertation régionale des commissions scolaires (04-17). Il informe les membres du conseil de la tenue d'une rencontre qui regroupera tous les élus de la région, le 23 mars prochain. Des détails suivront.
- Conseil général de la FCSQ : la présidente actuelle de la Fédération, Mme Josée Bouchard, a annoncé qu'elle ne sollicitera pas un renouvellement de son mandat, après huit ans à la présidence. Il sera intéressant, selon le président, d'observer le débat d'idées qui émergera du processus de succession à Mme Bouchard.
- Monsieur Houle a fait partie de la délégation qui a pris part à une visite de l'école alternative La Tortue-des-Bois, le 5 décembre 2016.
- Par ailleurs, le président est intervenu dans les médias locaux sur deux sujets : le rôle du protecteur de l'élève (*vs la position exprimée par la CAQ*) et le remplacement du parement extérieur à l'école Saint-Louis-de-Gonzague.
- Le Projet de loi 105 a été sanctionné par l'Assemblée nationale le 23 novembre. Monsieur le président fait part au conseil des principales dispositions devant entrer en vigueur dans les 30 jours de son adoption : droit de vote aux commissaires-parents, mise en place du comité de répartition des ressources, pouvoirs du Ministre.
- Enfin, M. Houle transmet à ses collègues, de même qu'aux directions de service, ses meilleurs vœux à l'approche du temps des Fêtes.



20. PÉRIODE RÉSERVÉE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

Madame Lefebvre confirme l'horaire des prochains ateliers de travail et séances du conseil.

21. AFFAIRES NOUVELLES

SANS OBJET

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21 h 40, l'ordre du jour étant épuisé, le président décrète la levée la séance du conseil des commissaires.

Le secrétaire général,

Le président,

Bernard Gauthier

Jean-François Houle